



Audit relatif à la gestion des ressources humaines Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN

L'essentiel en bref

Du 25 août au 5 septembre 2014, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a procédé à un audit de la gestion des ressources humaines² au sein de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). Il a notamment étudié la question de savoir quelles conséquences l'accident de Fukushima a eues sur la situation en matière de personnel. En outre, il a analysé les processus relatifs à ce dernier à l'aide du système de contrôle interne.

Selon la loi, l'IFSN est chargée de surveiller la sécurité liée à l'exploitation des centrales nucléaires suisses. Les recherches portant sur l'élimination des déchets ont ainsi constitué un des points essentiels des projets menés en 2013. Les Bernische Kraftwerke Energie AG ayant décidé d'arrêter la centrale nucléaire de Mühleberg en 2019, il faut tenir compte de nouvelles bases pour la planification des mesures de sécurité qui devront être prises ces prochaines années. A l'heure actuelle, l'IFSN compte 148 équivalents plein temps. Durant l'exercice 2013, ses charges de services se sont élevées à 20,6 millions de francs, et ses charges de personnel, à 26,1 millions de francs.

L'image que le CDF a pu se faire de l'IFSN au cours de son audit est globalement positive. La couverture des besoins en personnel fait partie des préoccupations des cadres dirigeants, qui traitent ce problème de manière active. La direction de l'IFSN a d'ailleurs défini des directives et des exigences en matière d'effectifs. Les tâches supplémentaires découlant des événements de Fukushima sont dûment prises en compte et motivées dans la planification des ressources de l'IFSN. L'institut s'est en outre doté d'un système de contrôle interne performant pour gérer les processus relatifs au personnel. Les points étudiés confirment l'efficacité des contrôles clés.

Le CDF a toutefois recommandé à l'IFSN de procéder à certaines améliorations. Celles-ci concernent le système de contrôle interne, le portefeuille de contrats et la définition des mandats de projets. Le CDF a notamment fait les remarques suivantes:

- Il faut informer régulièrement la direction de l'état du système de contrôle interne. Il est important de faire figurer tous les contrôles internes dans les processus relatifs au personnel et de mettre à jour la description des contrôles clés.
- Avant d'acquérir un outil destiné à gérer les contrats, il faut veiller à ce que toutes les étapes de la procédure contractuelle, en particulier le lancement de l'analyse des besoins, soient représentées. Cet outil doit garantir que des éléments tels que les liens entre les contrats, la récurrence de certains contrats ou les avenants puissent être analysés.
- Il convient de rédiger de manière uniforme les bases relatives à la définition des mandats de recherche et de conseil.

Texte original en allemand

² Gestion des ressources en personnel interne et externe de l'IFSN